

 M O N C T O N	POLITIQUE	Service responsable : Service juridique
	Recours à des services juridiques externes	
Date d'effet : 5 août 1991	Date de la dernière révision : 28 février 2019	
Organisme responsable de l'approbation : Conseil municipal de Moncton	Cette politique annule et remplace la politique n° : 0215	

1. Énoncé de la politique

Établir la marche à suivre afin de recourir à des services juridiques pour le compte de la Ville.

2. Application

S.O.

3. Définitions

S.O.

4. Politique

S'il faut faire appel à un conseiller juridique externe, il appartient au conseiller juridique de la Ville, de concert avec le directeur municipal, de prendre la décision définitive pour savoir s'il faut faire appel aux Services juridiques de la Ville ou à un conseiller juridique externe.

5. Administration et personne-ressource

Hôtel de ville

655, rue Main, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1E8

Téléphone: 506-853-3550

Courriel : info.greffiere@moncton.ca